

DELIBERATION N°CS-2018/16**OBJET : *Adoption du Compte Administratif 2017***

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, A. GARDON-CHEMAIN, D. GEREZ, L. JASSERAND, C. POUZERGUE, V.SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, J.P. COLIN, J. CROZET, P. DIAMANTIDIS, J-P. DELORME, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GALLIANO, F-X. HOSTIN, J-L. JACOB, G. LHOPITAL, B. MORETTON, E. PEDRO, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET, M. SCARNA, et J-M. THIMONIER.

Président : Pierre DIAMANTIDIS.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 26 (Présents : 26 / Voix : 78).

Convocation en date du : 14 mars 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-31 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 8 mars 2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Alain BADOIL sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 ;

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Syndical siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre DIAMANTIDIS, élu conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 78 voix pour, et selon les détails du bulletin ci-dessous :

Affaires d'intérêt général												
Adhérents	Nombre de délégués présents			Nombre de voix par délégué	Résultat du vote							
	Titulaires	Suppléants	Total		Nombre de voix exprimées		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
					Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total
Métropole de Lyon	4	3	7	6	7	42	7	42	0	0	0	0
CCVL	5	0	5	4	5	20	5	20	0	0	0	0
CCVG	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CCPA	1	0	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0
CCMDL	1	0	1	1 + 1	1 + 1	1+1	1 + 1	1+1		0	0	0
Communes	11	2	13	1	13	13	13	13	0	0	0	0
TOTAL			27			79		79		0		0

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	940 057,61 €	1 493 529,09 €	4 579 794,86 €	4 518 716,88 €
Résultat de l'année 2016		553 471,48 €	61 077,98 €	
Résultat antérieur reporté		1 176 781,61 €		2 365 584,42 €
Résultat cumulé		1 730 253,09 €		2 304 506,44 €
Restes à réaliser (RAR)			1 928 611,75 €	2 176 238,30 €
Résultat cumulé avec les RAR		1 730 253,09 €		2 552 132,99 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Pierre DIAMANTIDIS

